

# PROGRAMME DE FORMATION

## MEMBRES DU CSE - SANTÉ, SÉCURITÉ ET

### CONDITIONS DE TRAVAIL – MODULE DE 5 JOURS



<b>PUBLIC CONCERNE</b>	Membre du CSE	<b>PREREQUIS</b>	Aucun prérequis	<b>DATES</b>	Inter (voir dates ci-après) Intra (à définir ensemble)
<b>DUREE</b>	5 jours	<b>PRIX</b>	Inter : voir bulletin Intra : nous consulter	<b>LIEU</b>	Inter : Paris – Lyon - Aix en Provence - Marseille - Grenoble – Toulouse - Lille Intra : dans vos locaux sur toute la France

#### CONTENU GENERAL DE LA FORMATION

La formation aborde :

- ◆ les règles de fonctionnement du CSE en matière de **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**
- ◆ les droits et obligations des membres du CSE et de la CSSCT, en matière de Santé et sécurité
- ◆ les missions en matière de SST
- ◆ les méthodes en matière de prévention (analyse des situations de travail, analyse des accidents)
- ◆ un approfondissement des risques de l'organisme
- ◆ le positionnement du CSE avec les autres acteurs de la sécurité
- ◆ les obligations réglementaires en lien avec les missions du CSE
- ◆ le droit à l'information et les consultations obligatoires du CSE

Dans le cas d'une formation de 5 jours, les risques de l'organisation sont approfondis. Une analyse de situation de travail sur le terrain est privilégiée. Les aspects réglementaires en lien avec l'organisme sont étoffés. Dans la mesure du possible, une visite terrain est organisée.

Commentaires : Par rapport aux programmes de 3 jours, les parties 2 et 3 du programme sont davantage étayées.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ◆ Exercer son mandat en appliquant les principes et règles de fonctionnement du CSE en matière de SSCT, dans le respect du cadre réglementaire
- ◆ Exercer les missions du CSE en matière de SSCT
- ◆ Etre capable d'analyser les situations de travail et les risques professionnels
- ◆ Mettre en application des méthodes d'analyse des accidents du travail et des incidents

SSCT : santé Sécurité Conditions de Travail

#### PROGRAMME

##### Partie 1 : Présentation du CSE – le CSE et la « santé, sécurité et conditions de travail »

- Introduction : le CSE, le cas particulier de la commission santé sécurité conditions de travail
- Moyens, droits et obligations des membres du CSE en matière de santé et sécurité
- Fonctionnement du CSE
- Vision d'ensemble des rôles et missions générales du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Le CSE et les enjeux de la sécurité
- Relations avec d'autres acteurs : service de santé au travail, CARSAT, inspection du travail, DREAL

# PROGRAMME DE FORMATION

## MEMBRES DU CSE - SANTÉ, SÉCURITÉ ET

### CONDITIONS DE TRAVAIL – MODULE DE 5 JOURS



#### Partie 2 : Connaître et analyser les risques professionnels

- L'analyse des situations de travail, l'évaluation des risques professionnels, facteurs de risques spécifiques (ex : pénibilité)
- Cadre réglementaire : le document unique, les principes généraux de prévention
- Les fondamentaux par famille de risques professionnels (description, bases légales, prévention technique et organisationnelle) dont les risques psychosociaux

#### Partie 3 : L'étendue des missions du CSE en santé, sécurité et conditions de travail

- L'exercice du droit à l'information en santé sécurité
- Les consultations obligatoires en santé sécurité du CSE (dont bilan et programme annuels de l'employeur)
- Intervention lors de l'exercice du droit de retrait d'un salarié, la procédure de danger grave et imminent
- Contrôle du respect des obligations de sécurité : enjeux réglementaire et pénal, les vérifications périodiques, les lieux de travail, les registres et documents obligatoires, la formation sécurité, l'accueil et la formation des nouveaux embauchés intervention lors des opérations réalisées par des entreprises extérieures.
- Les inspections – mise en situation et visite terrain

#### Partie 4 : Analyse des accidents du travail et des incidents

- les enquêtes du CSE
- La méthode d'analyse (arbre des causes) : recueil des faits, construction de l'arbre des causes
- Recherche et proposition de mesures préventives et correctives

#### Partie 5 : Le CSE en tant que moteur de la prévention

- Faire la promotion du CSE et de la prévention
- La Communication



#### MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT - ANIMATION

- Formation en présentiel et en distanciel
- Une approche pédagogique pragmatique et concrète basée sur de nombreuses mises en situation
- Exercices sur l'analyse des risques et l'analyse des accidents, plusieurs mises en situation sur les consultations obligatoires
- Une visite terrain peut être organisée
- Une documentation très complète est remise
- FORMATEUR : la formation est assurée par un animateur/consultant en prévention des risques professionnels

#### DISPOSITIF DE SUIVI – VALIDATION DES ACQUIS – DOCUMENT(S) DELIVRE(S) SUITE A L'EVALUATION DES ACQUIS

- En début de formation : recueil des attentes et objectifs individuels des stagiaires par un tour de table
- En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées par les stagiaires
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud
- Évaluation des acquis de la formation : questionnaire, exercices sur l'analyse des risques, étude de cas sur l'analyse des accidents du travail
- Fiche de présence
- Attestation de formation

# PROGRAMME DE FORMATION

## MEMBRES DU CSE - SANTÉ, SÉCURITÉ ET

### CONDITIONS DE TRAVAIL – MODULE DE 5 JOURS



#### DELAIS D'ACCES

- La durée estimée entre la validation du projet par le commanditaire et le début de la prestation sera précisée en amont dans l'offre commerciale.

#### ACCESSIBILITE

- Nos formations inter-entreprises sont réalisées dans des établissements recevant du public, aménagés pour les personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, le commanditaire devra informer la société AQSE pour aménager les conditions d'accueil.
- Pour les formations intra, les conditions d'organisation spécifiques pour les personnes en situation de handicap sont précisées dans l'offre commerciale.

THEME "Formation en santé sécurité du travail des  
représentants du personnel "

NOM Prénom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

QUESTIONS	VRAI	FAUX
Le comité définit les règles de sécurité de son entreprise		
L'élaboration d'un règlement intérieur du comité est obligatoire		
L'ordre du jour des réunions est fixé par le		